

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
28 mars 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
5 avril 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLE, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Objet : Fonds d'Initiatives
Culturelles : Association
Massif Collectif

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

QUESTION N° 29

OBJET : Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Massif Collectif

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 15 mars 2023.

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'Association Massif Collectif organise le festival Jazz en Terrasse à Riom. Ce Festival se déroulera sur 4 jours, le jeudi 17 août et le vendredi 18 août 2023, ainsi que le jeudi 24 août et le vendredi 25 août.

Comme chaque année, la vocation de ce festival est de promouvoir le jazz en dehors des salles de concert, en allant à la rencontre des spectateurs installés aux terrasses des cafés riomois grâce une programmation des concerts gratuits, donnés par des formations professionnelles et par des musiciens amateurs. Il fournit ainsi un tremplin aux musiciens de la scène locale tout en créant une animation en centre-ville.

Issu d'un partenariat entre l'Association Massif Collectif et la Commune de Riom par l'intermédiaire de son Ecole de Musique, le festival s'inscrit au cœur de la saison estivale d'été de la Commune de Riom.

Le coût du projet s'élève à 10 500 €. Compte tenu de son intérêt pédagogique pour les élèves participants de l'Ecole de musique d'une part, de son intérêt dans l'animation estivale de la Commune d'autre part, il est proposé de le soutenir avec une subvention de 4 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Culturelles, dont le solde sera de 2 620 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « MASSIF COLLECTIF » pour l'organisation de l'événement *Jazz en Terrasse 2023*.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 avril 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).